

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3719>



Que dit la nouvelle loi sur les retraites ?

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Retraites -



Date de mise en ligne : samedi 11 décembre 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Que dit la nouvelle loi sur les retraites ?

La nouvelle loi modifie la limite d'âge, baisse le pouvoir d'achat des actifs, etc ... Elle est inacceptable.

Vous trouverez ci-dessous un document réalisé par le SNES national et le document du ministère de la Fonction Publique.

Pensez également à aller sur le site du rectorat. [ici](#)

ATTENTION !

Si vous partez en retraite en cours de mois (par exemple le 2), vous ne toucherez rien (ni pension ni salaire) pour la fin du mois sauf exceptions très rares !

Il faut donc maintenant absolument partir en retraite le dernier jour d'un mois, pour que la date de départ en retraite soit le premier du mois suivant.